



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

LE CONSEIL GÉNÉRAL, AU COURS DE SA RÉUNION DU 24
SEPTEMBRE 2012, A ADOPTÉ LA **DECISION MODIFICATIVE n° 2 POUR
2012.**

CELLE-CI S'ÉQUILIBRE EN RECETTES ET EN DEPENSES (mouvements réels
et mouvements d'ordre) A LA SOMME DE :

BUDGET PRINCIPAL

recettes et dépenses de fonctionnement..... 53 000 €
recettes et dépenses d'investissement - 2 105 000 €

BUDGETS ANNEXES :

↳ LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

recettes et dépenses de fonctionnement..... 19 600 €
recettes et dépenses d'investissement - 19 600 €

↳ MaDEF

recettes et dépenses d'investissement - 1 900 000 €

↳ PARCS D'ACTIVITES

recettes et dépenses de fonctionnement..... - 31 000 €

CES BUDGETS PEUVENT ETRE CONSULTÉS DANS LES BUREAUX DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX.

(de 9 H 00 à 11 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 00)

Le 24 septembre 2012